

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 14 septembre 2011

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 14 septembre 2011 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisius)  
 Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)  
 Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscale)	M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moise)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Jean-Marc Roy (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Érène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
M. Carol Poitras (Sainte-Florence)	

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) :

M. David Desjardins (Causapscale)
M. Égide Charest (Amqui)
Mme Marielle Roy (Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absences :       Aucune

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
 M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel  
 M. Bertin Denis, Service de l'aménagement et de l'urbanisme

## **1.       OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2011-140   concernant l'ouverture de la séance du 14 septembre 2011**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2.       LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2011-141   concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2011**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point "Autres sujets" ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 17 août 2011
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service d'aménagement
  - 5.1 La place des municipalités dans la *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*
  - 5.2 Autorisation d'achat de services d'un chargé de projet pour la réalisation du plan de développement durable de la collectivité
  - 5.3 Demande d'autorisation à portée collective – Saint-Léon-le-Grand
  - 5.4 Départ de Robin Paquet du service de l'évaluation - Recrutement d'un inspecteur à l'application des règlements d'urbanisme
  - 5.5 Règlement 2011-01 modifiant le règlement de zonage des TNO
6. Communication du service incendie
  - 6.1 État de la flotte de véhicules incendie
  - 6.2 Planification de l'acquisition de véhicules incendie - Lancement d'appels d'offres publics
  - 6.3 Règlement d'emprunt pour l'acquisition de véhicules incendie - Avis de motion
  - 6.4 Appel d'offres pour l'acquisition d'une camionnette pour le service incendie
7. Sécurité civile - Désignation des responsables régionaux en sécurité civile - Coordonnateur, responsable des services aux sinistrés, responsable des communications et responsable des incendies

8. Paiement des décomptes progressifs du projet de la Véloroute Desjardins de La Matapédia
9. Communication du service de culture et de communications
  - 9.1. Journées de la culture – Circuit sur les paysages culturels
  - 9.2. Visite de l'église de La Durantaye
10. Planification des prévisions budgétaires 2012
  - 10.1. Plan de travail et échéancier
  - 10.2. Règlement décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2012 – Avis de motion
11. Correspondance
12. Période de questions de l'assistance
13. Représentation - Consultation sur les orientations des forêts de proximité
14. Autres sujets :
  - 14.1. Prochaine rencontre – Réunion de travail du 28 septembre 2011
  - 14.2. Routes d'accès au arc éolien du Lac-Alfred
  - 14.3. Formation sur l'éthique
  - 14.4. Achat du véhicule du mécanicien – Service incendie
  - 14.5. Présence de la Sûreté du Québec sur le territoire
  - 14.6. Élections scolaires
15. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AOÛT 2011**

#### **Résolution CM 2011-142 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 août 2011**

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2011.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

### **5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT**

#### **5.1 La place des municipalités dans la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable**

#### **Résolution CM 2011-143 concernant la place des municipalités dans la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable**

- Considérant que le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;
- Considérant que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;
- Considérant que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire ;
- Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;
- Considérant que dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :
- de retirer l'article 327 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*;
  - de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
  - que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;

- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la *Loi sur les mines*;
- d'inclure une disposition dans la *Loi sur les mines* qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

Considérant que lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu ce qui suit :

1. D'appuyer les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*;
2. De transmettre une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adoptée.

## **5.2 Autorisation d'achat de services d'un chargé de projet pour la réalisation du plan de développement durable de la collectivité**

### **Résolution CM 2011-144 concernant l'autorisation d'achat de services d'un chargé de projet pour la réalisation du plan de développement durable de la collectivité**

Considérant Que la MRC de La Matapédia désire entreprendre l'élaboration d'un Plan de développement durable de la collectivité;

Considérant Que dans le cadre dudit projet, la MRC de La Matapédia requiert l'achat de services professionnels pour un consultant chargé de projet pour la réalisation du plan de développement durable de la collectivité ;

Considérant Que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public pour l'achat desdits services professionnels ;

Considérant Que les fournisseurs suivants ont déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :

- Éco ressources consultants
- Mallette
- Activa Environnement
- Roche urbanex
- Ozone

Considérant Que c'est la firme Activa Environnement qui a déposé la soumission ayant obtenu la meilleure note lors de l'évaluation par un comité de sélection des propositions reçues;

Considérant Que l'achat occasionne une dépense de 100 000 \$ et plus (taxes et tous frais applicables inclus).

En conséquence, sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu :

1. D'accepter la proposition de *Activa Environnement* pour agir à titre de consultant chargé de projet pour la réalisation du plan de développement durable de la collectivité au montant de 200 644 \$, taxes incluses;
2. D'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat;
3. D'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres SÉ@O.

Adoptée.

### **Résolution CM 2011-145 concernant l'avis de modification N° 1 du contrat pour le consultant chargé de projet pour la réalisation du plan de développement durable de la collectivité**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

1. D'accepter l'avis de modification N° 1 relatif au contrat octroyé à *Activa Environnement* à titre de consultant chargé de projet pour la réalisation du plan de développement durable de la collectivité;
2. D'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'avis de modification N° 1.

Adoptée.

### **5.3 Demande d'autorisation à portée collective – Saint-Léon-le-Grand**

#### **Résolution CM 2011-146 concernant une demande d'autorisation à portée collective à Saint-Léon-le-Grand**

ATTENDU que la décision portant le numéro 359282 de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) rendue le 26 août 2009 accorde une autorisation à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU que l'autorisation à portée collective détermine dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

ATTENDU que pour donner suite à une mauvaise recommandation d'une avocate de la CPTAQ, la municipalité de Saint-Léon-le-Grand demande à la MRC de présenter à la CPTAQ une deuxième demande à portée collective dans le but de régulariser une occupation illicite en zone agricole;

ATTENDU que l'occupation illicite est un cas isolé et n'a pas une portée « collective » au sens de la LPTAA et que la requête de la municipalité va à l'encontre des principes fondamentaux de la CPTAQ qui ne doit pas prendre en compte les éléments suivants lors d'une décision:

- le fait que l'objet de la demande soit réalisé en tout ou en partie;
- les conséquences que pourrait avoir la décision sur une infraction déjà commise;

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC ne doit pas être utilisé pour régulariser des interventions qui ne satisfont pas aux règlements d'urbanisme des municipalités ou à toute autre loi, particulièrement lorsque ces interventions ont été réalisées dans l'illégalité.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu de refuser la demande de la municipalité de Saint-Léon-le Grand.

Adoptée.

### **5.4 Départ de Robin Paquet du service de l'évaluation - Recrutement d'un inspecteur à l'application des règlements d'urbanisme**

Monsieur Robin Paquet a quitté son poste de technicien en évaluation le 2 septembre dernier. Les employés de la MRC ont été invités à postuler pour le poste à combler. La candidature de Jean-Pierre Beaupré à ce poste a été retenue par le Service d'évaluation laissant ainsi un poste d'inspecteur vacant.

Le poste d'inspecteur a, lui aussi, été offert aux employés de la MRC et personne n'a posé sa candidature dans le délai prescrit. Pour combler le poste d'inspecteur en bâtiment, une offre d'emploi a été publiée le 7 septembre afin que les personnes intéressées à soumettre leur candidature déposent leur *curriculum vitae* au plus tard, le 16 septembre. La sélection d'un nouvel inspecteur ne peut se faire avant le 11 octobre soit le délai correspondant à la période d'adaptation de 20 jours ouvrables de M. Beaupré. L'entrée en poste du nouvel inspecteur devrait se faire vers la fin du mois d'octobre.

Les deux inspecteurs en place assureront à eux seuls les services d'inspection dans les 15 municipalités et les TNO. Madame Isabelle Jean assistera les inspecteurs en effectuant des tâches cléricales aux bureaux de la MRC et dans quelques bureaux municipaux. Bien que l'équipe fait pour le mieux pour réduire les inconvénients liés à ce départ, l'absence d'un inspecteur en cette période de l'année aura un impact dans toutes les municipalités.

À la demande du comité administratif, un sondage sera aussi mené bientôt auprès des municipalités-clientes afin de connaître leur degré d'appréciation des services offerts. Il sera alors possible d'exprimer vos besoins en matière d'inspection pour nous permettre d'ajuster l'offre en personnel requis pour cette fonction. Nous vous ferons rapport des résultats de ce sondage plus tard cet automne.

### **5.5 Règlement 2011-01 modifiant le règlement de zonage des TNO**

#### **Résolution CM 2011-147 concernant le projet de règlement 2011-01 modifiant le règlement de zonage des TNO**

Considérant que la MRC de La Matapédia est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de La Matapédia est présumée être une municipalité locale sur les territoires non organisés;

Considérant que le règlement de zonage numéro 04-2007 des territoires non organisés a été adopté le 9 mai 2007 et est entré en vigueur le 19 mai 2007 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que la MRC de La Matapédia désire créer une zone où le groupe d'usages *Habitation V – Chalet de villégiature* est autorisé.

En conséquence, sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu :

1. d'adopter le premier projet de règlement numéro 2011-01 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. de tenir une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 12 octobre 2011 à la salle du Conseil située au 4<sup>e</sup> étage du 123, rue Desbiens à Amqui, à compter de 19:30 heures.

Adoptée.

#### **Avis de motion relatif au règlement 2011-01 modifiant le règlement de zonage des TNO**

Avis de motion est donné par M. Jean-Marc Dumont, maire, voulant que le règlement numéro 2011-01 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Les dispositions adoptées dans ce règlement visent la modification du règlement de zonage numéro 04-2007 afin de créer une zone récréative où le groupe d'usages *Habitation V – Chalet de villégiature* est autorisé.

### **6. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE**

#### **6.1 État de la flotte de véhicules incendie**

Messieurs Ghislain Paradis et Philippe Vigneault présentent l'état de la flotte des véhicules du service incendie. Un document est remis à ce sujet aux membres du conseil.

#### **6.2 Planification de l'acquisition de véhicules incendie - Lancement d'appels d'offres publics**

Suite au constat du tableau montrant l'état des véhicules, voici nos suggestions de remplacement de certains de ceux-ci. Considérant l'état des camions-pompes des casernes de Causapsal, Saint-Léon-le-Grand et Saint-Vianney nous recommandons de remplacer ces véhicules, comme suit :

- Un camion autopompe neuf, (2010), 4 portes, transmission auto, système de mousse, Pompe 1050 GIPM, pour la caserne de Causapsal;
- Un camion usagé 2001 ou plus récent, 4 portes, transmission auto, système de mousse, pompe 1050 GIPM, pour la caserne de Sayabec. Le camion pompe (203) qui y est présentement serait déplacé à la caserne de Saint-Léon-le-Grand.
- Un camion usagé 2001 ou plus récent, 4 portes transmission auto, pompe 1050 GIPM, pour la caserne de Lac-au-Saumon. Le camion pompe (Phoenix qui serait déplacé à St-Vianney.

#### **Résolution CM 2011-148 concernant la planification de l'acquisition de véhicules incendie - Lancement d'appels d'offres publics**

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion neuf 2010 ou plus récent, 4 portes, transmission automatique, système de mousse, pompe 1050 GIPM.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2011-149 concernant la planification de l'acquisition de véhicules incendie - Lancement d'appels d'offres publics**

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion usagé 2001 ou plus récent, 4 portes, transmission automatique, système de mousse, pompe 1050 GIPM.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2011-150 concernant la planification de l'acquisition de véhicules incendie - Lancement d'appels d'offres publics**

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion usagé 2001 ou plus récent, 4 portes, transmission automatique, pompe 1050 GIPM.

Adoptée.

### 6.3 Règlement d'emprunt pour l'acquisition de véhicules incendie - Avis de motion

#### **Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour l'acquisition de véhicules incendie**

Avis de motion est donné par M. Steve Lamontagne, maire, à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition de trois véhicules incendie sera déposé pour adoption.

### 6.4 Appel d'offres pour l'acquisition d'une camionnette pour le service incendie – Mécanicien

L'unité d'urgence de la caserne de Causapsal doit être remplacée; pour une meilleure efficacité du service, nous recommandons que le véhicule d'entretien du mécanicien devienne l'unité d'urgence. Le véhicule d'entretien du mécanicien serait remplacé par une camionnette (catégorie : Dodge Dakota, Ford Ranger, GMC Cayon), munie d'une remorque.

Prix budgétaire (taxes nettes):

- Camionnette neuve et remorque : + 30 000 \$ à 32 000 \$
- Camionnette usagée (± 2008) et remorque : 18 000 \$ à 20 000 \$

Nous recommandons de financer cette acquisition avec les disponibilités budgétaires de l'exercice financier en cours et par le produit de la vente des trois camions incendie à être remplacés.

#### **Résolution CM 2011-151 concernant un appel d'offres pour l'acquisition d'une camionnette pour le service incendie – Mécanicien**

Sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu d'autoriser l'appel d'offres pour une camionnette neuve et une remorque pour le service incendie sur invitation auprès des concessionnaires locaux.

Adoptée.

### 6.5 Remplacement des uniformes de combat

Concernant l'analyse des uniformes de combat du service incendie de la MRC de La Matapédia, en tenant compte de l'âge des uniformes et de la norme NFPA 1851, qui stipule que la durée de vie maximale est de dix ans pour les pompiers qui entrent dans le périmètre, nous avons analysé la présente situation dans le service. Le nombre de costumes à remplacer est de 45 en tenant compte des pompiers formés et dont la présence est régulière. Nous recommandons de faire l'acquisition de 15 costumes par année, jusqu'au remplacement complet et de prévoir au budget la somme annuelle d'environ 22 500 \$.

### 6.6 Refinancement pour l'achat de véhicule incendie – Règlement 03-2006

#### **Résolution CM 2011-152 concernant l'acceptation d'une offre pour le refinancement pour l'achat de véhicule incendie – Règlement 03-2006**

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. QUE la MRC de La Matapédia accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia pour son emprunt du 21 septembre 2011 au montant de 385 000 \$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro **03-2006**, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>33 100 \$</b>	<b>3,23 %</b>	<b>21 septembre 2012</b>
<b>34 200 \$</b>	<b>3,23 %</b>	<b>21 septembre 2013</b>
<b>35 400 \$</b>	<b>3,23 %</b>	<b>21 septembre 2014</b>
<b>36 500 \$</b>	<b>3,23 %</b>	<b>21 septembre 2015</b>
<b>245 800 \$</b>	<b>3,23 %</b>	<b>21 septembre 2016</b>

2. QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2011-153 concernant un emprunt par billets pour le refinancement pour l'achat de véhicule incendie – Règlement 03-2006**

Considérant que conformément au règlement d'emprunt numéro 03-2006, la MRC de La Matapédia souhaite emprunter par billet un montant total de 385 000 \$;

Considérant que la MRC de La Matapédia désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Matapédia avait, le 21 septembre 2011, un montant de 385 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 515 100 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 03-2006;

Considérant qu' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
2. QU'un emprunt par billets au montant de 385 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 03-2006 soit réalisé;
3. QUE les billets soient signés par le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier;
4. QUE les billets soient datés du 21 septembre 2011;
5. QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
6. QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2012.</b>	<b>33 100 \$</b>
<b>2013.</b>	<b>34 200 \$</b>
<b>2014.</b>	<b>35 400 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>36 500 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>37 700 \$ (à payer en 2016)</b>
<b>2016.</b>	<b>208 100 \$ (à renouveler)</b>

7. QUE pour réaliser cet emprunt la MRC de La Matapédia émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 septembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **03-2006**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
8. QUE la MRC de La Matapédia emprunte 385 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro 03-2006.

Adoptée.

**7. SÉCURITÉ CIVILE - DÉSIGNATION DES RESPONSABLES RÉGIONAUX EN SÉCURITÉ CIVILE - COORDONNATEUR, RESPONSABLE DES SERVICES AUX SINISTRÉS, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET RESPONSABLE DES INCENDIES**

**Résolution CM 2011-154 concernant la désignation des responsables régionaux en sécurité civile - Coordonnateur, responsable des services aux sinistrés, responsable des communications et responsable des incendies**

Considérant que le Conseil de la MRC de La Matapédia a adopté en août 2011 une résolution déclarant sa compétence en sécurité civile notamment pour la mise en place d'une structure régionale en sécurité civile;

Considérant que cette déclaration de compétence implique que la MRC doit nommer certains responsables de mission régionale municipale de la sécurité civile (ORMSC).

En conséquence, sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyé par M. Michel Chevarie, il est résolu de nommer les personnes suivantes comme responsables de mission dans l'organisation régionale municipale de la sécurité civile (ORMSC) de la MRC de La Matapédia :

Coordonnateur régional :	M. Jérémie Jomphe, Service incendie, MRC de La Matapédia
Responsable des services aux sinistrés :	M. Jean-Yves Fournier (directeur du service des loisirs, Amqui)
Responsable des communications :	M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint, MRC de La Matapédia
Responsable des incendies :	M. Ghislain Paradis, directeur, service incendie
Responsable de la sécurité :	Directeur du poste de la SQ de la MRC de La Matapédia (M. Martin Landry)

Adoptée.

**8. PAIEMENT DES DÉCOMPTES PROGRESSIFS DU PROJET DE LA VÉLOROUTE DESJARDINS DE LA MATAPÉDIA**

Les travaux de la Véloroute sont terminés dans le secteur de la rue Morin à Causapsal. Le décompte progressif des travaux de la Véloroute Desjardins de la Matapédia est payable pour un montant de 32 878,04 \$.

**Résolution CM 2011-155 concernant le paiement des décomptes progressifs du projet de la Véloroute Desjardins de La Matapédia**

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu d'accepter le décompte progressif de même que les avis de modification en lien à chacun des décomptes et autoriser le paiement des montants décrits ci-après :

Travaux	Entrepreneur	Montant du décompte (# décompte)	Montant autorisé pour paiement
Rue Morin : Élargissement et pavage de l'accotement (BPR)	Excavation M.Toulouse	28 984.25 \$ (#1)	32 878.04 \$ <i>Inclus une remise de 5% correspondant à 6 017.46 \$</i>

Adoptée.

## 9. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS

### 9.1 Journées de la culture – Circuit sur les paysages culturels

La MRC convie la population à participer à un circuit sur les paysages. Ce circuit commenté permettra de sillonner le territoire matapédien, de découvrir comment a été façonné notre paysage et suscitera des réflexions et des échanges sur la manière dont il peut être mis en valeur dans une perspective de développement durable. L'activité se tiendra le :

**Date : Samedi le 1er octobre 2011**

**Heure : 9 h à 16 h**

**Départ : MRC de La Matapédia, 123, Desbiens, entrée no 7, Amqui**

**Coût : L'activité est gratuite**

Veillez noter qu'afin de participer à l'activité, une réservation téléphonique est nécessaire pour le **23 septembre à 16 h**. Les participants doivent aussi prévoir un lunch pour l'heure du dîner. En cas de pluie, l'activité sera reportée à une date ultérieure. Pour effectuer une réservation, vous pouvez contacter M. Joël Tremblay, agent de développement culturel de la MRC, au 629-2053, poste107 ou au [j.tremblay@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:j.tremblay@mrcmatapedia.qc.ca). Une demande est adressée par Mme Danielle Marcoux à l'effet que d'autres secteurs de la MRC soient visités lors des prochaines éditions.

### 9.2 Visite de l'église de La Durantaye

Le 16 avril dernier se tenait à Val-Brillant la Journée de réflexion sur l'avenir des églises dans La Matapédia. L'événement, qui a réuni plus de 80 personnes, visait à outiller les intervenants impliqués dans la préservation du patrimoine religieux, et plus particulièrement des églises. Depuis, plusieurs intervenants souhaitent visiter une église ayant fait l'objet d'un projet de conversion. L'église de La Durantaye, de par la taille de la municipalité et le type de projet de conversion réalisé, est toute désignée pour ce genre de visite. Cette dernière se déroulera le 12 novembre prochain. L'horaire de la journée sera confirmé sous peu.

## 10. PLANIFICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012

### 10.1 Plan de travail et échéancier

Monsieur Mario Lavoie propose le plan de travail et l'échéancier suivants pour le processus des prévisions budgétaires 2012 :

<u>Étapes</u>	<u>Responsables</u>	<u>Échéancier</u>
1. Avis de motion règlement de taxation	<b>Conseil MRC</b> Séance ordinaire	14-09-2011
2. Extrapolations et prévisions de fermeture d'année au 31-12-2011	Direction générale et directeurs de services	12-10-2011
3. Cueillette d'information et de données pour les prévisions budgétaires 2012 Rencontres des directeurs de services	Direction générale et directeurs de services	Du 17 octobre au 28 octobre-2011
4. Réflexion sur les orientations et études des prévisions budgétaires 2012	<b>Comité administratif</b> Rencontre de travail (après séance ordinaire)	08-11-2011
5. Réflexion sur les orientations et études des prévisions budgétaires 2012	<b>Conseil MRC</b> (Rencontre de travail)	16-11-2011
6. Adoption des prévisions budgétaires 2012 Adoption du règlement de taxation	<b>Conseil MRC</b> (Séance ordinaire)	23-11-2011
7. Présentation des prévisions budgétaires 2012 aux DG des municipalités de la MRC	Direction générale	24-11-2011
8. Transmission au MAMROT	Direction générale	Décembre 2011

### 10.2 Règlement décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2012 – Avis de motion

**Avis de motion relatif au règlement décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2012**

Avis est donné par Mme Sophie Champagne, à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement décrétant les répartitions, tarifications, et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2012 sera déposé pour adoption.

## 11. CORRESPONDANCE

Monsieur Mario Lavoie dépose au Conseil la correspondance. On accorde une attention particulière aux correspondances des clubs de motoneige et du club VTT relatives au règlement du Gouvernement du Québec fixant les heures permettant la circulation en VTT et en motoneiges sur le territoire québécois.



**12. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance

**13. REPRÉSENTATION - CONSULTATION SUR LES ORIENTATIONS DES FORÊTS DE PROXIMITÉ**

Le MRNF invite le Conseil de la MRC à participer à la consultation sur les forêts de proximité qui se déroulera à Sayabec, le 20 septembre 2011 à 19 h 30 au Centre communautaire, 6, rue Keable.

**14. AUTRES SUJETS :****14.1 Prochaine rencontre – Réunion de travail du 28 septembre 2011**

La prochaine rencontre de travail de la MRC se tiendra mercredi le 28 septembre à compter de 19h30.

**14.2 Chemins d'accès au parc éolien du Lac-Alfred**

Monsieur Donald Malenfant demande aux maires concernés si leur municipalité a une entente particulière avec le promoteur éolien du parc éolien du Lac-Alfred pour la réparation des chemins empruntés pour la construction du parc. Monsieur Réginald Duguay mentionne qu'il est difficile d'obtenir de telles compensations. Dans ce cas-ci, c'est la SER de la Vallée qui est responsable de l'entretien des chemins et c'est à celle-ci que la municipalité doit s'adresser pour tous travaux de réparation. Monsieur Martin Landry informe le Conseil que sa municipalité a demandé un avis juridique sur la responsabilité de l'entretien des chemins lors de la réalisation de travaux tels la construction d'un parc éolien. Il en partagera les résultats au Conseil ultérieurement.

**14.3 Formation sur l'éthique**

Monsieur Jean-Marc Dumont demande si la formation sur l'éthique prévue à Sayabec a toujours lieu. Cette formation est complète. Il est toutefois possible d'assister à cette formation cet automne à Price et le printemps prochain à Lac-au-Saumon.

**14.4 Achat du véhicule du mécanicien – Service incendie**

Monsieur Georges Guénard demande à ce qu'une solution alternative soit examinée en remplacement de l'achat d'un véhicule pour le mécanicien du service incendie. Les responsables examineront d'autres alternatives et feront ensuite rapport au Conseil.

**14.5 Présence de la Sûreté du Québec sur le territoire**

Monsieur Steve Lamontagne souligne la faible présence de la SQ sur le territoire pendant les fins de semaine. La présence est déterminée dans l'entente qui lie la SQ et la MRC. Cette problématique sera amenée lors d'une prochaine rencontre du Comité de sécurité publique.

**14.6 Élections scolaires**

On demande si les élections scolaires se tiendront simultanément aux élections municipales. La MRC n'a reçu aucune information à ce sujet dernièrement.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE****Résolution CM 2011-156 concernant la levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu de lever la séance à 21h40.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfète

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint